

2025-02/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, CACHELEUX Karine, Jean-Christophe CHAUTARD, Aurélie COURANT,

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Tim KOENIG), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Christiane TANZI)

Absents : Denis LAURENT, Sara SUSINI

PRESENTS : 20

VOTANTS : 15

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux articles **L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, le rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté aux élus **au plus tard 10 semaines avant l'adoption du budget et au minimum 15 jours avant.**

Ce rapport doit contenir les éléments suivants :

- **Les engagements de la commune en matière d'investissement,**
- **La structure et la gestion de la dette,**
- **L'évolution des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.**

Ce document donne lieu à un **débat sur les orientations budgétaires (DOB)**, destiné à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de prendre en compte les discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le **budget primitif.**

Afin de permettre ce débat sur les orientations budgétaires **2024**, le **Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint** établi à cet effet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et **délibéré**, le **Conseil municipal** :

- **DÉCIDE** de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport relatif au budget de la Ville de Callian, s'est tenu avant le vote du budget primitif de l'exercice **2025**, lors de la séance du **24 février 2025**.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance